

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU JURA

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**3 juillet 2026**

et qu'elle a été faite le

**3 juillet 2026**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 49

**Présents : 38**

**Absents suppléés : 3**

**Absents excusés : 8**

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_07\_167**

**Objet :**

Avis de la Communauté de  
Communes Jura Nord sur le type  
d'usage futur du site de  
l'installation de méthanisation  
située sur la commune de Gendrey  
– SAS AGRI ENERGIE DES  
COLLINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
**1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

**EXTRAIT**

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

**Séance du Jeudi 9 juillet 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérôme FASSETNET.

**Présents :** Brans: M. Michael PERES **Courtefontaine:** M. Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain:** M. Antony BOURCET **Dampierre:** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT **Evans:** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans:** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey:** M. Yves MATHIEU **La Barre:** M. Frédéric PAILLARD **Louvatange:** M. Gérôme FASSETNET **Monteplain:** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville:** M. Eric PERTUS **Mutigney:** M. Eric DRUOT **Offlanges:** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps:** M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney:** M. Cédric IVANES **Our:** M. Segundo ALFONSO **Pagney:** M. Michel GANET **Plumont:** M. Christophe PERRET **Ranchot:** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans:** M. Raphaël TEMPESTA **Romain:** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange:** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans:** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Sermange:** M. Michel BENESSIANO **Taxenne:** M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux:** M. Hervé LEVY

**Suppléés:** **Etrepigny:** M. Frédéric BREGAND **Saligney:** M. Olivier PAYEN **Thervay:** M. Alain CHAMPONNOIS

**Absents excusés :** **Dampierre:** M. Aurélien PHILIPPE, Mme Nathalie HONORIO **Fraisans:** Mme Sophie NIALON **La Bretenière:** Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château:** M. Gabriel DECHARRIERE **Orchamps:** M. Régis CHOPIN **Rans:** M. Jean-Louis MORLIER **Serre les Moulières:** M. Claude TERON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël PERES

**Procurations de vote :**

**Mandants :** Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

**Mandataires :** Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Gérôme FASSETNET (LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M. Raphaël TEMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD SUR LE TYPE D'USAGE  
FUTUR DU SITE DE L'INSTALLATION DE METHANISATION SITUEE SUR LA COMMUNE  
DE GENDREY – SAS AGRI ENERGIE DES COLLINES**

Avant tout débat, Monsieur Gérome FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord et conseiller communautaire, intéressé, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire et maire de la commune de Taxenne, intéressé, quittent la salle et ne prennent pas part aux débats ni au vote de la présente délibération.

En conséquence, la présidence de séance est assurée par Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.512-46-4 5° ;

Vu le courrier de la société Agro Énergie des Collines en date du 2 juin 2026 sollicitant l'avis de la Communauté de Communes Jura Nord sur le type d'usage futur du site de l'installation de méthanisation implantée sur la commune de Gendrey, dans le cadre du dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord est compétente en matière de document d'urbanisme ;

Considérant que l'exploitant prévoit, lors de la cessation définitive de l'activité, la mise en sécurité et la remise en état du site conformément à la réglementation en vigueur, puis envisage soit la réutilisation du site pour une nouvelle activité compatible avec le document d'urbanisme en vigueur, soit son maintien sans exploitation ;

La présentation du projet est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable sur le type d'usage futur envisagé pour le site de l'installation de méthanisation située sur la commune de Gendrey, tel que présenté par la société Agro Énergie des Collines, sous réserve que tout usage futur soit compatible avec les dispositions du document d'urbanisme en vigueur au moment de la cessation définitive de l'activité ;
- De préciser que tout projet de réutilisation du site devra respecter les règles d'urbanisme applicables ainsi que les prescriptions qui seront fixées par l'autorité compétente au titre de la réglementation des installations classées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avis demandé par la société Agro Énergie des Collines et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente,  
Laure VALENTIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



## PRESENTATION DU PROJET AGRO ENERGIE DES COLLINES

Juin 2026



**SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES**  
**Site de méthanisation**

42 Rue de la Fontaine des Auges  
39350 Gendrey





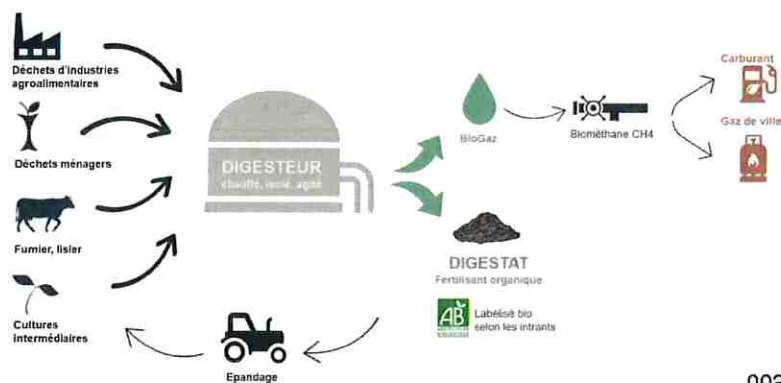
Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

## 1) La Méthanisation

La méthanisation, est un procédé de dégradation biologique dans laquelle des micro-organismes travaillent en l'absence d'oxygène (anaérobie). On le trouve naturellement dans certains milieux, comme les marécages ou les rizières.

Par contrôle et optimisation, l'unité de méthanisation recrée cette réaction naturelle au sein d'une cuve fermée sans contact avec l'air extérieur : le digesteur.

Le digesteur est alimenté en matière organique résiduelle, appelée « intrant » ou « substrat », qui sera dégradée par les bactéries, et qui permettra de produire du biogaz.



opale

FIGURE 1: SCHEMA DE PRINCIPE DE LA METHANISATION

Ce processus produit une énergie renouvelable, composé principalement de méthane (50 à 70%) et de gaz carbonique (30 à 50%) provenant du processus de digestion. Il existe également une valorisation agronomique à ce procédé. Le résidu de la réaction est appelé **digestat**, et représente un engrais naturel avec des propriétés agronomiques différentes selon les intrants incorporés.

Ces deux valorisations permettent aux agriculteurs de venir valoriser leurs intrants, mais également de diversifier leurs activités.



Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

## 2) Bénéfices

### Pour le territoire :

- Amélioration de l'autonomie énergétique du territoire et contribution aux objectifs de développement des énergies renouvelables dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
- Valorisation des déchets locaux et synergie avec le territoire pour le traitement et la logistique de ces déchets ;
- Production de Gaz Vert dans les réseaux GRDF et diminution des émissions de GES ;
- Préservation de la qualité de l'eau et amélioration de la fertilité des sols avec la réduction d'engrais chimiques.

### Pour les exploitations :

- Amélioration de l'impact environnemental des exploitations
- Renforcer les liens entre les exploitations
- Amélioration des pratiques agronomiques :
  - o Eviter le lessivage des sols
  - o Stockage de carbone dans le sol ;
  - o Production d'un fertilisant naturel ;
- Economies d'engrais de synthèse ;
- Création d'une nouvelle activité permettant une diversification agricole sur le territoire et une nouvelle source de revenus pour les porteurs de projet ou partenaires ;
- Diminution des coûts de mise aux normes sur les exploitations (stockage).

*Un tel projet se trouve ainsi à la croisée de la valorisation des déchets, d'un enjeu de qualité de l'eau, de la production d'énergie renouvelable et de la diversification des modèles agricoles. L'ensemble de ces leviers pour le territoire étant entre les mains d'acteurs locaux, que sont les agriculteurs.*

*Les conflits mondiaux et les tensions au niveau des énergies soulignent chaque jour l'importance de diversifier le mix énergétique français et l'urgence à relocaliser la production de notre gaz. Ces enjeux macroscopiques viennent trouver un écho dans ce projet local et vertueux.*

## 3) Présentation

### Historique du projet

À la suite des réunions d'information organisées par Opale à l'initiative de la Communauté de communes Jura Nord (CCJN) en 2014, un collectif d'agriculteurs s'est progressivement constitué afin de porter un projet de méthanisation en cogénération (production d'électricité). À partir d'août 2015, des réunions de travail régulières ont permis de fédérer plusieurs exploitants agricoles autour de cette démarche. Convaincue de l'intérêt territorial du projet, la CCJN a fait le choix d'investir aux côtés des agriculteurs. La coopérative Terre Comtoise s'est également associée à l'initiative en entrant au capital de la société et en apportant des matières destinées à l'alimentation du méthaniseur.

**L'unité Agro Énergie des Collines a été mise en service le 24 septembre 2018.** Depuis lors, elle produit près de 1,9 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 370 foyers.

Après huit années d'exploitation, **Agro Énergie des Collines fait cependant face à plusieurs difficultés qui fragilisent son modèle économique :**

- l'augmentation continue des charges d'exploitation, notamment des coûts de maintenance du moteur de cogénération, des huiles et des pièces détachées ;
- un tarif d'achat de l'électricité relativement stable, qui ne compense pas la hausse des dépenses ;
- la taille modeste de l'installation, qui limite sa capacité à absorber des charges de personnel supplémentaires alors même que les agriculteurs associés souhaiteraient pouvoir déléguer davantage l'exploitation de l'unité afin de se consacrer à leurs activités agricoles.



Agro Energie  
— des Collines —

Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

Entre 2023 et 2024, l'ensemble de la filière méthanisation s'est interrogé sur l'avenir des unités en cogénération, notamment celles dont les contrats historiques d'achat d'électricité arrivent progressivement à échéance. Une étude réalisée par Solagro a montré qu'il est difficile, voire impossible, de maintenir l'équilibre économique de ces installations aux seuls prix de marché de l'énergie observés ces dernières années. La pérennité de ces unités nécessiterait des niveaux de rémunération proches de ceux garantis par les dispositifs de soutien publics.

Dans ce contexte, deux perspectives principales se dessinent pour les unités de cogénération :

- le démantèlement de l'installation à l'issue du contrat d'achat ;
- la conversion vers l'injection de biométhane, notamment via des contrats de type Certificats de Production de Biogaz (CPB).

**Bien que le contrat d'achat d'électricité d'Agro Énergie des Collines soit valable jusqu'en 2033, la situation économique de l'unité conduit aujourd'hui les associés à envisager une conversion vers l'injection de biométhane.** Cette évolution permettrait de réduire significativement les coûts de maintenance liés à la cogénération, de bénéficier d'un modèle économique plus favorable et d'alléger la charge de travail des exploitants agricoles.

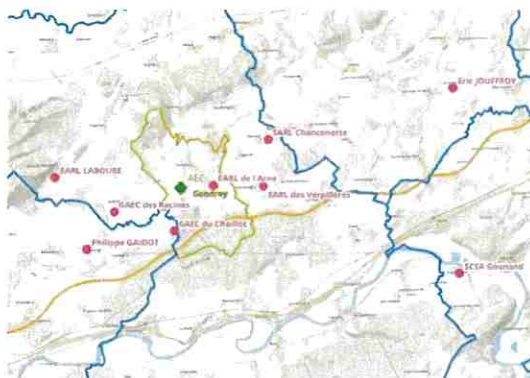
Dans cette perspective, **des échanges ont été engagés avec Opale dès décembre 2025 afin d'étudier les conditions d'une reprise de l'exploitation de l'unité.** Les agriculteurs conserveraient leur rôle d'actionnaires et d'apporteurs de matières. Afin d'assurer la viabilité économique du projet sur le long terme, plusieurs investissements complémentaires sont toutefois nécessaires : mise en conformité des installations, optimisation et extension du site dans la mesure des possibilités foncières, ainsi qu'une augmentation de la capacité de production.



Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

### Portage du projet

Le projet est porté par Opale et 5 agriculteurs associés historique principalement en polyculture élevage. Afin d'augmenter en puissance, des discussions sont en cours avec 6 autres agriculteurs, principalement céréaliers ou en polyculture élevage.



| Nom         | Prénom               | Entreprise           |
|-------------|----------------------|----------------------|
| LABOURE     | Stéphane             | EARL LABOURE         |
| GUIBELIN    | Alexis               | GAEC des Racines     |
| GAIDOT      | Philippe             | Philippe GAIDOT      |
| LYET        | Quentin              | GAEC du Chaillot     |
| ROUSSET     | Sylvain et Sylvestre | GAEC de l'Arne       |
| FASSET      | Alexandre            | EARL des Verpillères |
| CHANCENOTTE | Aurélien             | SARL Chancenotte     |
| BRUEZ       | Sylvain              | Sylvain BRUEZ        |
| SEGUIN      | Régis                | GAEC Seguin          |
| GOUNAND     | David                | SCEA Gounand         |
| JOUFFROY    | Eric                 | Eric JOUFFROY        |

À ce stade, Terre Comtoise et la Communauté de communes Jura Nord demeurent actionnaires de la société. Des discussions devront être engagées afin de définir les modalités de gouvernance futures et l'évolution éventuelle de l'actionnariat. En revanche, aucune participation financière complémentaire n'est envisagée de leur part dans le cadre du nouveau projet.

Opale est le 8<sup>e</sup> associé, agissant en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage puis en qualité de Maître d'Ouvrage pour le projet. Dans le cadre de la reprise de l'exploitation de l'unité et de son évolution, Opale renforcera sa participation au capital afin de détenir entre 45% et 49% des parts de la société.

|                         |                                                                                                                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'Ouvrage</b> | <b>SAS Agro Energie des Collines</b><br>Opale – Président<br>06.73.51.37.47 - <a href="mailto:florence@opale-en.eu">florence@opale-en.eu</a>      |
| <b>Bureau d'Etudes</b>  | <b>Opale Energies Engagées</b><br>Maëva DEMARCHI – Cheffe de Projets<br>07.85.92.12.57 – <a href="mailto:maeva@opale-en.eu">maeva@opale-en.eu</a> |

Commentaire [MH1] : Maëva DEMARCHI - Cheffe de Projets  
07.85.92.12.57 - [maeva@opale-en.eu](mailto:maeva@opale-en.eu)

### 4) Nature & caractéristiques du projet

Ce projet de méthanisation agricole prévoit de valoriser son biogaz en injection sur le réseau de gaz de distribution de GrDF pour une capacité maximale de 150 Nm<sup>3</sup>/h.

Opale a commandé une Etude Détaillée auprès du gestionnaire de réseau afin de demander les modalités technico-économiques du raccordement du projet. L'étude est en cours mais d'après les discussions et réunions de travail avec GrDF, le raccordement se ferait sur le réseau existant de Louvatange à 5km de l'unité.

Commentaire [CM2] : M. Gounand - Président de la  
SCEA Gounand



Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 039-243900560-20260723-DCC2026\_07\_167-DE



Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole







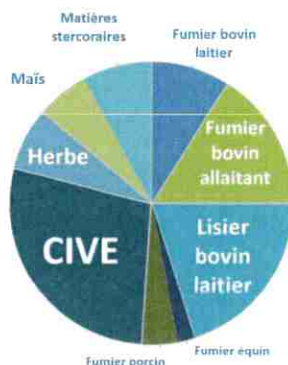


Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

## 6) Intrants et Gisement

Le total d'intrants prévus est de ~19 455 tonnes par an soit **53t d'intrants par jour**. La ration est principalement agricole :

- 59% d'effluents d'élevage
- 35% de CIVE
- 6% de culture dédiée (maïs)



Commenté [MH4]: A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

## 7) Plan d'épandage

Environ 17 322t de digestat brut sera produit par an. Il sera valorisé via un plan d'épandage qui sera annexé au dossier ICPE. Ce dernier sera réalisé par la Chambre d'Agriculture du Jura, avec les 11 exploitations du projet.

Commenté [MH5]: A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

## 8) Equipements et Pré-implantation

Le projet de passage en injection de gaz nécessite quelques aménagements sur le site, notamment :

- Mise aux normes
- Agrandissement des silos de stockage de cive
- Installations de stockage de digestat :
  - o Une nouvelle cuve de stockage de digestat liquide, couvertes d'une couverture bâche de pluie ou d'un gazomètre pour atteindre les 7 mois de stockage et ainsi pouvoir épandre au moment opportun
- Equipements de valorisation du biogaz
  - o Une unité d'épuration permettant d'extraire le biométhane du biogaz avant d'être injecté dans le réseau ;
  - o Une chaudière alimentée en autoconsommation par le biogaz permettant de chauffer le digesteur.
- Equipements divers
  - o Une nouvelle torchère de sécurité en raison de l'augmentation en puissance
  - o Un transformateur électrique en bordure de site ;
  - o Un local GRDF en bordure de site permettant de contrôler l'injection du biométhane dans le réseau public ;
  - o Une poche souple incendie supplémentaire avec deux poteaux et deux aires d'aspiration
  - o Une étude hydrologique est en cours de réalisation par le cabinet IAD afin d'étudier la pertinence et de dimensionner au mieux :
    - Un bassin de rétention étanche pour la collecte des eaux pluviales et des eaux incendie ;
    - Un bassin de décantation

Commenté [CH6]: A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

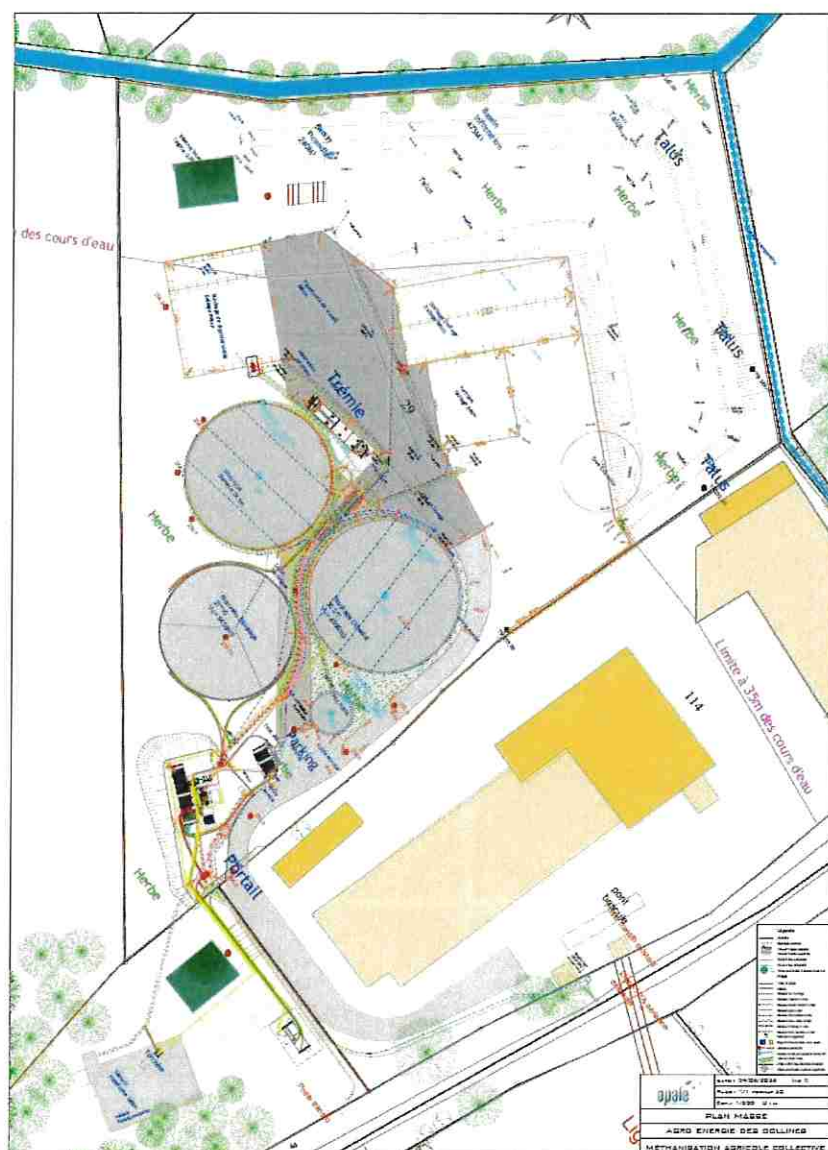


FIGURE 2 : PLAN DE MASSE





**Agro Energie**  
— des Collines —

Dossier de présentation du projet AEC : unité de méthanisation en collectif agricole

### 9) Calendrier prévisionnel du projet

- Avril 2026 : Réunion de présentation avec les services de l'état (DDT, DREAL, ...)
- Juin-Juillet 2026 : Dépôt des autorisations (Permis de construire et ICPE)
- Février - Mars 2026 : Signature du contrat de vente de biogaz avec un fournisseur
- Début 2027 : Financement et pré-construction
- Deuxième trimestre 2027 : Début de la construction
- Fin 2027 : Mise en service de l'unité

### 10) Niveau d'information actuel des représentants du territoire concerné

L'objectif dans les prochaines semaines est de prendre contact avec la mairie de Gendrey et des communes environnantes pour informer, et au besoin, présenter le nouveau projet d'Agro Energie des Collines.

*Opale serait ravi de venir échanger avec les élus de la Communauté de Commune Jura Nord dans l'objectif de discuter des différents éléments évoqués dans ce document.*